

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DE VILLY-LE-BOUVERET
MARDI 7 DECEMBRE 2021 – 19 heures**

Le sept décembre deux mille vingt et un à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VILLY-le-BOUVERET, dûment convoqué le trente novembre deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Maire.

Présents : Jean-Marc BOUCHET, Bernadette CRUZ, Patrick BAU, Marie-Paule GAILLARD, Cédric GAVARD, Mandy BERTHET, Guillaume CHICOTOT, Benoît FALCONNET, Marco VAN INTHOUDT, Thomas AILLOUD, Aurélie CHRISTIN-BENOIT, Marie-Jo BRO.

Secrétaire de Séance : Bernadette CRUZ

Procuration : Jean-Marie TERRASSON à Jean-Marc BOUCHET

Absents excusés : Anne-Sophie NOLLEAU, Aurégane PAN

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande l'approbation du compte rendu de la dernière séance du conseil municipal, celui-ci est approuvé.

Madame Bernadette CRUZ est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

➤ **Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute-Savoie**

Monsieur le Maire propose d'adhérer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute-Savoie (CAUE) pour l'année 2022.

En tant que membre de l'association, la commune pourra profiter de conseils, d'informations et de sensibilisation dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage.

Le montant de la cotisation est fixé pour l'année 2022 à 84 € pour les communes de la tranche de 501 à 1000 habitants.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **décide** d'adhérer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute-Savoie (CAUE) pour l'année 2022 moyennant une cotisation de 84 € et **inscrit** les crédits nécessaires à la dépense au budget 2022.

=> **adoptée à l'unanimité.**

➤ **Acquisition de la parcelle A 1894**

Vu le code des collectivités territoriales,

Considérant que la commune a sollicité Madame CATTIN RIBIOLLET Pascale en vue de l'acquisition de sa parcelle cadastrée A1894, située « Les Dunes » d'une contenance de 9 614 m²,

Considérant que le tènement jouxte une parcelle communale, située non loin du Chef-Lieu,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **approuve** l'acquisition de la parcelle appartenant actuellement à Madame CATTIN RIBIOLLET, située à Villy-le-Bouveret, en zone A du PLU cadastrée de la manière suivante :

- Section A numéro 1894 d'une contenance de 9 614 m²,
- Moyennant un prix forfaitaire de 25 000 euros.

Précise que les frais d'acte seront à la charge de la Commune de VILLY-LE-BOUVERET et **donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire de la Commune de VILLY-LE-BOUVERET pour signer tout acte et procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette opération.

=> **adoptée à l'unanimité.**

➤ **Attribution d'un logement communal**

L'appartement communal n°3 dans l'ancienne école est libre.

Après étude des différents dossiers présentés en mairie, monsieur le Maire propose d'attribuer la location de cet appartement à Monsieur TISSOT Julien.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **approuve** l'attribution à la location de l'appartement à Monsieur TISSOT Julien, pour un loyer de 550 € par mois, **décide** de demander une provision pour charges de chauffage, électricité et entretien de 85 € par mois, **fixe** le montant de la caution à deux mois de loyer soit 1100 €, **décide** de percevoir la taxe sur les ordures ménagères au ¼ du montant de la taxe annuelle émise par la communauté de communes. Il **décide** qu'à compter du 1er janvier 2022, chaque année le loyer sera révisé au 1er janvier, selon l'indice de référence des loyers :

$$\text{Loyer précédent X} \frac{\text{Indice de référence des loyers du trimestre concerné}}{\text{Indice de référence des loyers du même trimestre de l'année précédente}}$$

Et **donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents fixant les modalités de location et concrétisant cette location

=> **adoptée à l'unanimité.**

URBANISME

Monsieur le Maire présente les dossiers d'urbanisme enregistrés en cours d'instruction :

Permis de construire :

- Madame LIGNEAU : Extension et rénovation – Route de la Roche

Déclaration préalable :

- EDF ENR Monsieur BAILLEUL : Panneaux photovoltaïques – Lotissement le Bedonnet
- Madame TROGNON : Garage – Le Jovet

POSTULAT

➤ **Parcelle A638 :**

Monsieur le Maire explique que la parcelle A638 située « Chez Bouchet » dispose du transformateur électrique et comprend une partie de la voirie. Après le PV d'alignement suite au tracé du géomètre, il devient nécessaire de faire une régularisation foncière pour aliéner l'emprise correspondant à la voirie. Une proposition financière sera formulée aux propriétaires à cette fin.

➤ **Aire de jeux :**

L'aire de jeux se dégradant au niveau du sol mais aussi des équipements, Monsieur le Maire demande qu'un groupe soit créé pour proposer un remplacement et l'ajout de deux jeux supplémentaires à cet espace de vie.

➤ **Salle des sociétés :**

Afin de rendre plus confortable l'utilisation de la salle, l'entreprise « Walter store et volets » installera des stores enrouleurs occultants à l'intérieur de la salle des sociétés en début d'année prochaine. Le coût de l'opération est de 1700€.

➤ **Convention de viabilité hivernale :**

La convention de viabilité hivernale avec le déneigeur de la commune arrive à son terme en avril 2022. Un rappel d'offre simplifiée sera émis courant 2022.

➤ **Utilisation des locaux du LAPE :**

Monsieur le Maire donne connaissance d'une demande émanant des assistantes maternelles de Villy-le-Bouveret qui souhaitent utiliser les locaux de l'accueil parents-enfants situés à côté de la bibliothèque et qui ne sont ponctuellement pas utilisés par le LAPE, pour se retrouver entre elles et bénéficier des infrastructures adaptées aux jeunes enfants. Il est décidé qu'une convention pour cette utilisation sera mise en place au travers de l'association « Graines de Favis ».

➤ **Marché de producteurs 2022 :**

Le marché de producteurs de Villy fera une trêve à compter du 17 décembre 2021. La commission se réunira en janvier pour les conditions de mise en place en 2022 et faire un retour d'expérience.

RAPPORT DES ACTIONS

➤ **Marché de Noël :**

Le samedi 4 décembre a eu lieu le village de Noël organisé par l'APEMV. Monsieur le Maire félicite les membres de l'association pour leur investissement et la réussite de l'évènement malgré les conditions météorologiques difficiles.

➤ **Illuminations de Noël :**

Cette année, les élus ont consacré un budget à la création de nouvelles illuminations de Noël au Chef-Lieu, devant la mairie et « Chez Falconnet ».

➤ **Révision du SCOT du bassin annécien :**

Dans le cadre de la révision du ScoT du Bassin Annécien, une rencontre avec la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles a eu lieu ce lundi 29 novembre 2021. Marie-Jo BRO présente les points abordés lors de cette rencontre :

- Présentation de la démarche de révision du SCoT : objectifs, périmètre, méthode, calendrier.
- Retour sur les enseignements du bilan du ScoT en vigueur.
- Partage des premiers enjeux et questions qui interpellent le territoire et le ScoT.
- Exposé des projets engagés pour lesquels les élus souhaitent la prise en compte dans le projet de révision du ScoT.

Elle précise qu'à Villy-le-Bouveret, et plus particulièrement pour les communes du Plateau des Bornes, l'urbanisme et les aménagements divers sont totalement différents des autres communes, notamment de Villy-le-Pelloux, Cuvat, Allonzier-la-Caille et Cruseilles qui ont des problématiques plutôt urbaines. Les Maires présents avaient à cœur de défendre leurs territoires et les actions à mener sur ceux-ci.

➤ **« Séminaire économie » de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles :**

Monsieur Patrick Bau rapporte qu'une réunion « économie » a eu lieu le mardi 30 novembre entre élus et acteurs économiques du territoire. Cette première rencontre a permis de soulever les problématiques que rencontraient les entreprises locales, notamment, l'accès aux logements dû aux prix du marché et le manque de surface pour s'implanter. Ces pistes pourront être travaillées dans le cadre du développement économique du territoire de la Communauté de communes du Pays de Cruseilles.

INFORMATIONS

➤ **Fibre optique :**

Des habitants de la commune rencontrent des difficultés liées au raccordement à la fibre optique. Monsieur le Maire rappelle que la municipalité n'est en aucun cas responsable des dérangements sur le réseau fibre. En effet, ces derniers sont dû la plupart du temps, aux sous-traitants des opérateurs, rémunérés souvent à la tâche et peu scrupuleux. Aussi, lorsque qu'un abonné est confronté à une coupure, il est impératif qu'il contacte au plus vite son opérateur afin qu'il ouvre un « ticket » de maintenance.

➤ **Bulletin municipal :**

La prochaine Edition du P'tiou sera un hors-série « environnement, urbanisme et cadre de vie ».

➤ **Association « Graines de Favis » :**

L'association « Graines de Favis » recrute une personne pour compléter l'équipe d'animateur sur le temps méridien de la cantine. Une mairie info a été diffusée.

➤ **Cérémonie des vœux à la population :**

Sauf consigne gouvernementale contraire, la cérémonie des vœux à la population aura lieu le vendredi 21 janvier à 19h30 à la salle du Cercle Rural. La médaille de Vermeil d'honneur régionale départementale et communale sera remise à Monsieur Jacques TISSOT pour son engagement auprès de la commune. Monsieur le Maire précise qu'en cas d'annulation, la remise de la médaille sera maintenue à cercle restreint.

➤ **Rallye des Bornes 2022 :**

Le rallye des Bornes aura lieu les 17 et 18 juin 2022.

➤ **Favisme :**

La municipalité félicite une habitante de Villy-le-Bouveret, Madame Stéphanie CLOAREC pour sa performance en obtenant la place de vice-championne du monde vétérans en badminton 2021.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h10 en souhaitant à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

A Villy-le-Bouveret, le 20 décembre 2021

Le Maire,
Jean-Marc BOUCHET